

Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

qui s'est tenue le 20 juin à 18h45
à l'Hôtel Québec (3115 Av. des Hôtels, Québec, QC)

Les membres présents :

1. Rémi Labbé, président	9. Dominic Nadeau
2. Michel Sacy, trésorier sortant	10. Omer Villao
3. Sébastien Walsh, secrétaire	11. Gerlande Midy
4. Nancy Bussièrès, administratrice	12. Sandra Poulin
5. Julie Landry, administratrice	
6. Claire Molleur	
7. Louise Villeneuve	
8. François René-de-Cotret	

Sont également présents les comptables professionnels agréés (CPA) auditeurs, Patrice Charbonneau et Myriam Charbonneau.

Voir Annexe 1 pour liste de présence.

1. Vérification du quorum (5% des membres)

Le quorum est atteint:

Nombre requis pour le quorum: 5% de 64 = 3,2

Nombre de personnes présentes: 12

2. Mot de bienvenue du président

Rémi Labbé souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre l'assemblée à 19h00.

Il présente les membres du CA actuels :

Nancy Bussièrès, vice-présidente par intérim;

Michel Sacy, trésorier;

Sébastien Walsh, secrétaire;

Julie Landry, administratrice.

Il informe l'assemblée du départ du CA de François René de Cotret et de Christine Bonneau, qui ont dû quitter pour des raisons personnelles. Il les remercie chaleureusement pour leur implication respectueuse, qui fût fort appréciée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Rémi Labbé fait la lecture de l'ordre du jour.
Aucun point de varia à ajouter.

Ordre du jour proposé par Louise Villeneuve et appuyé par Claire Molleur, adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 30 mai 2019

Considérant que le procès-verbal du 16 février 2023 a été envoyé par courriel à tous les membres dans la semaine précédente, Rémi Labbé propose de ne pas procéder à sa lecture complète.

Il demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite ajouter ou modifier des points. Aucun changement au procès-verbal n'est demandé.

Sandra Poulin propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 février 2023 et Omer Villao appuie; adopté à l'unanimité.

5. Rapport du président

[Rappel : En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie, les activités du RPCCQ avaient été suspendues pour la période 2020-2022. Elles ont repris en février 2023, lors d'une AGA couvrant la période 2020-2022, ainsi que dans le contexte du renouvellement complet des membres du CA. Une AGA a aussi été tenue en septembre 2023 pour clore l'année financière 2022-2023, pour laquelle il n'y avait pas encore eu de reprise d'activité].

Le président, Rémi Labbé, effectue son rapport des activités réalisées au cours de l'année 2023-2024 du RPCCQ. Il nomme que la dernière année a été une année de reconstruction et de relance pour les activités du RPCCQ. Il nomme aussi que le fonctionnement du Conseil d'Administration a gagné en fluidité et en efficacité, tout en gardant une ambiance ludique.

Il mentionne que le CA a été soucieux d'identifier ce qui pourrait intéresser les psychologues en cette ère post-pandémie. À cet effet, le CA un sondage a été envoyé aux psychologues de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches, afin de connaître leurs intérêts pour les formations et activités sociales à venir. Les résultats sont présentés au point suivant.

Enfin, il énumère les activités tenues par le Regroupement dans la dernière année, soit 3 formations tenues et 1 formation prévue, mais annulée en raison du manque d'inscription.

6. Présentation des résultats du sondage sur les intérêts des membres et des activités à venir

Sébastien Walsh fait le résumé des principaux résultats du sondage envoyés aux psychologues de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches afin de connaître leurs intérêts et leurs besoins pour les formations et activités sociales à venir.

Il énumère les principaux points qui ressortent concernant l'intérêt pour des formations en ligne, notamment :

- La flexibilité que cela permet dans l'horaire et la gestion du temps (la regarder quand on veut, à notre rythme)
- La possibilité de la réécouter
- L'économie de temps et d'argent
- Le fait de ne pas avoir à se déplacer, surtout pour ceux qui habitent en région

Il énumère les principaux points qui concernant l'intérêt pour des formations en présentiel, notamment :

- Une majorité de réponses mentionnent le besoin de socialiser, d'avoir des interactions sociales, de rencontrer d'autres personnes, etc.
- Plusieurs répondants nomment leur intérêt pour avoir accès au formateur (poser des questions, avoir des échanges dynamiques, etc.)
- Certains nomment que ce format facilitent leur apprentissage (au niveau de la concentration, du dynamisme, de l'implication, de la possibilité de faire des exercices, etc.).

En fonction de ces résultats, Sébastien souligne qu'il semble pertinent pour le RPCCQ de continuer d'offrir des formations en présentiel. Claire Molleur rappelle d'ailleurs la mission originale du RPCCQ : permettre aux psychologues d'être ensemble.

Les membres présents discutent de la pertinence d'envisager un modèle hybride de formation, qui serait aussi accessible en ligne; cette possibilité est moins alignée avec la mission du RPCCQ et elle sera à rediscuter par les membres du CA, tout comme celle d'organiser à nouveau des activités sociales.

Il note aussi qu'environ le tiers des répondants mentionnent qu'ils sont intéressés à participer à des activités de co-développement, tandis qu'un autre tiers mentionne avoir déjà recours à un tel format de développement ou de soutien clinique; le RPCCQ pourrait ainsi chapeauter ou faciliter le contact entre membres qui souhaitent créer des groupes de co-développement; ce type d'implication du RPCCQ fera partie des réflexions des membres du CA pour la prochaine année.

Concernant les activités à venir, Rémi informe l'assemblée que le CA a planifié et organisé 4 formations pour la période 2024-2025. Les membres du CA cherchent à compléter l'offre avec 1 ou 2 autres formations.

7. Proposition de nommer les anciens membres du CA à titre de membres honoraires

Rémi Labbé rappelle les modifications faites aux règlements lors de la dernière AGA, afin que les membres honoraires puissent assister aux AGA et avoir droit de vote.

Il souligne que le statut de membre honoraire vise à rendre hommage aux membres ayant offert une contribution exceptionnelle. À cet effet, il souligne l'implication des membres du CA qui étaient en poste avant et pendant la pandémie, soit Louis Mignault, Catherine Normand, Caroline Paquet, Katy Lamarre, Anne-Marie Guay et Louise Villeneuve.

Il souligne leur implication pendant de nombreuses années, ainsi que, surtout, leurs implications pour maintenir le regroupement en vie dans les dernières années, tandis que la survie du Regroupement était questionnée dans le contexte tumultueux de la pandémie et de l'absence de relève pour le CA.

Dans ce contexte, il propose à l'assemblée de l'intention du CA actuel de les nommer membres honoraires, en guise de symbole de reconnaissance.

Proposition : Nommer membres honoraires les psychologues suivant : Louis Mignault, Catherine Normand, Caroline Paquet, Katy Lamarre, Anne-Marie Guay et Louise Villeneuve.

Proposé par Michel Sacy, appuyée par Julie Landry.

La proposition est soumise à discussion, notamment quant à ce qui constitue une contribution exceptionnelle. Certains membres nomment que certains psychologues se sont impliqués avec dévouement pendant de nombreuses années, sans recevoir cette distinction. Le rôle de l'ancienneté dans le Regroupement est aussi nommé comme un facteur à considérer pour nommer un membre honoraire. Rémi souligne que cette distinction n'a effectivement jamais été octroyée, mais il croit pertinent de commencer à donner de la reconnaissance, surtout dans le contexte où le Regroupement a bien failli mourir.

Rémi demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à la proposition; personne ne manifeste son opposition; la proposition est donc adoptée à l'unanimité.

8. Trésorerie

8.1 Lecture du rapport financier non audité 2022-2023

Rémi invite les comptables à présenter les états financiers.

Présentation de l'expert-comptable :

- M. Patrice Charbonneau, comptable professionnel agréé (CPA) auditeur, accompagné de madame Myriam Charbonneau, également CPA auditrice, précise que le rapport présenté est un rapport de mission d'examen et explique en quoi consiste ce type de rapport.
- M. Charbonneau, fait la lecture du *Rapport financier (non audité)* pour l'exercice clos le 30 avril 2024; document déposé en annexe.
- M. et Mme Charbonneau nomment notamment :
 - qu'il y a une encaisse significative (plus de 40 000\$) due à un placement et le RPCCQ ; cet argent a été réservé en prévision de futures activités, comme un colloque;
 - que l'actif net a diminué comparativement à l'an dernier, mais qu'il y a encore beaucoup de réserve dans les comptes et que le but du RPCCQ n'est pas d'accumuler ou faire fructifier de l'argent, mais de rendre des services aux membres
- M. Charbonneau mentionne que l'exercice financier s'est déroulé normalement.

Il y a des questions pour comprendre certains postes de dépense dans le bilan financier (p.ex. qu'est-ce qui est inclus dans les frais des activités sociales des membres). Mme Charbonneau souligne que les fonds semblent bien gérés.

Claire Molleur propose l'adoption du *Rapport financier (non audité)* pour l'exercice clos le 30 avril 2024. Appuyé par Omer Vilao. Adopté à l'unanimité

8.2 Nomination du vérificateur financier pour l'année 2024-2025

Claire Molleur propose que M. Patrice Charbonneau et Mme Myriam Charbonneau, CPA auditeur, CGA, BAA soient reconduit comme vérificateur financier pour l'année 2024-2025. Appuyé par Sandra Poulin. Adopté à l'unanimité.

9. Varia

Aucun point en varia.

10. Nomination du président-e d'élection

Avant la nomination du président, Claire Molleur propose une quittance pour les membres du CA; ce point est habituellement à l'ordre du jour et a été oublié pour la présente AGA, mais il est de coutume de donner quittance aux membres du CA lorsque l'année est complétée. La proposition est appuyée par Louise Villeneuve, adoptée à l'unanimité.

Rémi nomme que le poste de président est soumis à l'élection et qu'il souhaite se présenter, il ne peut donc pas agir à titre de président d'élection. Les membres du CA ne peuvent être président d'élection selon les règles du RPCCQ, un membre de l'Assemblée doit être désigné.

Julie Landry propose Louise Villeneuve comme présidente d'élection, appuyé par Claire Molleur, adopté à l'unanimité.

11. Mise en candidature et élection au poste de d'administrateur vacant

Louise Villeneuve informe l'assemblée que 4 postes sont soumis à l'élection cette année, soit :

- le poste de président
- un poste d'administrateur occupé par le trésorier sortant
- un poste d'administrateur, actuellement vacant.
- un 2^e poste d'administrateur, actuellement vacant.

Les 3 postes d'administrateurs à combler sont d'une durée de 2 ans qui prendront fin en 2026, tout comme le mandat du président.

Sébastien et Rémi expliquent les postes et les implications demandées (rencontres du CA environ 1 fois par mois, sauf l'été; partage des tâches pour l'organisation et la planification des formations, des communications, etc.).

Louise recueille les candidatures pour le poste de président.

- Julie Landry propose Rémi Labbé. Appuyée par Nancy Buisnière.

Il n'y a aucune autre candidature

Rémi accepte la candidature. Il est donc élu par acclamation.

Louise recueille les candidatures pour les poste d'administrateur vacant, qui sont au nombre de 3.
Michel Sacy propose Dominic Nadeau, appuyé par Sébastien Walsh.
Personne d'autre ne se présente ou est proposé

Dominic Nadeau accepte la candidature. Il est élu par acclamation pour un mandat d'administrateur de 2 ans (fin en 2026).

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour est épuisé.

Louise Villeneuve souligne les efforts du CA pour reprendre et relancer les activités du RPCCQ.




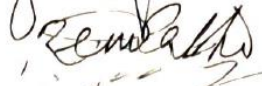


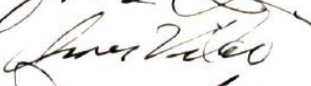
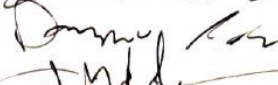




Omer Villao propose la levée de l'assemblée, appuyé par Gerlande Midy, adopté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 20h15.

Rémi Labbé, président

Sébastien, secrétaire

Annexe 1
Copie numérisée de la liste de présence

Présence AGA.		12 personnes
Claire Molleur		<u>80 pers.</u>
Nancy Bussières		
François-René De Cotret		
Rémi Labbé		
Michel Sacy		
Sébastien Walsh		
Julie Landry		
Amor Vilao (Vilao)		
Dominic Nadeau		
Gerlande Midy		
Luise Villeneuve		
Sandra Poulin		

Annexe 2

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
RAPPORT FINANCIER
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDEPENDANT	1
BILAN	2
RESULTATS	4
EVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	7

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec qui comprennent le bilan au 30 avril 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

A cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec au 30 avril 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptable Charbonneau inc. Groupe

Québec, le 20 juin 2024

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
BILAN
(NON AUDITE)
AU 30 AVRIL 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	39 799	49 363
Placement réalisable à court terme (note 2)	41 487	40 037
Sommes à recevoir (note 4)	<u>1 244</u>	<u>1 940</u>
	82 530	91 340
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	0	0
IMMOBILISATION INCORPORELLE (note 5)	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	<u>82 530</u>	<u>91 340</u>

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC

BILAN
(NON AUDITE)
AU 30 AVRIL 2024

	2024	
2023 PASSIF		
PASSIF A COURT TERME		
Comptes à payer	3 153	6 384
Sommes reçues d'avance	<u>0</u>	<u>80</u>
TOTAL DU PASSIF	3 153	6 464
ACTIF NET (note 6)	79 378	84 875
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>82 530</u>	<u>91</u>
<u>340</u>		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Rémi Labbé, président

M. Michel Sacy trésorier

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
RÉSULTATS

(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Formations et activités	11 605	0
Cotisations	3 476	0
Intérêts	<u>2 212</u>	<u>2 373</u>
	17 293	2 373
CHARGES		
Dépenses de bureau	174	640
Assurances	1 125	1 037
Frais bancaires	247	308
Frais d'accréditation	962	0
Frais d'amortissement des immobilisations corporelles	0	334
Frais de formation	13 833	0
Frais de transaction (Stripe)	577	0
Frais des activités sociales des membres	145	2 531
Honoraires professionnels	2 927	2 631
Permis, taxes et licences	39	44
Postes et papeterie	187	359
Repas et représentation	1 926	3 058
Site et frais d'internet	506	0
Télécommunications et internet	<u>142</u>	<u>1 659</u>
	22 791	12 601
Excédent des charges sur les produits	<u>(5 498)</u>	<u>(10 228)</u>

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
EVOLUTION DE L'ACTIF NET
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

	2024	2023
ACTIF NET AU DEBUT	84 875	95 103
EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(5 498)	(10 228)
ACTIF NET DE LA FIN	79 378	84 875

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
FLUX DE TRESORERIE
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

	2024	2023
ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(5 498)	(10 228)
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations	0	334
Variation hors caisse des postes du fonds de roulement		
Sommes à recevoir	696	3 802
Placement réalisable à court terme	(1 450)	266
Sommes reçues d'avance	(80)	80
Fournisseurs	<u>(3 231)</u>	<u>4 449</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(9 564)	(1 297)
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE		
Montant du début	49 363	50 660
Montant de la fin	39 799	49 363
Variation de l'exercice	(9 564)	(1 297)

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Regroupement est un organisme qui offre des services de formation à des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. Il est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec comme association personnifiée le 8 septembre 1995.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Le regroupement n'a acquis à ce jour que des certificats de placement garantis. L'échéance du placement à court terme est en octobre 2024 et le taux d'intérêt est de 5.25%. Les placements incluent les intérêts courus.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur une période de cinq ans. Lors de l'année de l'acquisition, l'amortissement est réduit de 50%.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'adhésion sont comptabilisés à titre de produits du fonds général au moment où ils sont perçus.

Le regroupement comptabilise les produits au moment où ils sont réalisés. Il estime que les produits sont réalisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix du service a été déterminé, et que le recouvrement, si le service n'a pas été payé, est raisonnablement assuré. Les intérêts courus sur les CPG sont inclus dans les revenus d'intérêts.

Les acomptes reçus des membres pour des services non rendus et dont les produits correspondants ne sont pas comptabilisés dans les revenus sont présentés dans le passif.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre significatif d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

Lorsque le conseil d'administration établit des états financiers selon les NCOSBL du Canada, elle fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels.

Le conseil d'administration établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations si les circonstances et les hypothèses étaient différentes.

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le regroupement évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Les actifs financiers se composent de l'encaisse et du placement à court terme. Les passifs financiers se composent des charges à payer.

L'organisme utilise la gestion des risques pour suivre et gérer le risque découlant d'instruments financiers. Ce risque équivaut au risque de liquidité.

L'organisme n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions, des droits d'adhésion et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses frais à l'échéance.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, qui expose à un risque sur les flux de trésorerie, était lié au placement à court terme. Par contre, il est très faible, compte tenu qu'il s'agit d'un placement dont l'échéance est en octobre 2024.

4. SOMMES A RECEVOIR

Il s'agit de remboursement de TPS-TVQ

REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

5. IMMOBILISATIONS

Corporelles

	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Matériel audio-visuel	3 678	3 678	0	0
Matériel informatique	<u>238</u>	<u>238</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	3 916	3 916	0	0

Incorporelles

	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Site internet	6 962	6 962	0	0

6. ACTIF NET

Un montant de 40 000 \$ servira de réserve pour le regroupement pour des futures formations ou colloques.